

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Laurent RHONE - Denis THOLLON - Isabelle FRACHETTE - Gilles BOURGEY - Christophe BEAUD - Frédéric ROSTAING - Bernard LIONNET - BONNAVENT Martial - Yvette DEPIERRE- Laurent MURILLON – Valérie MAYET - Ludivine POUSSEREAU - Jennifer MOLY

Arrivée de Lydie BERGER BY à 20h50

Absents excusés : Julien MALLAND

Secrétaire de séance : Isabelle FRACHETTE

Début de la séance à 20h30

Validation du compte-rendu du conseil du 28 octobre 2024

Voté à l'unanimité des présents

TARIFICATION FERME DES DAMES

Le SGC (Service de Gestion comptable) de La Tour du Pin a demandé de préciser les réductions accordées les week-end de la vogue. M. le Maire propose d'ajouter une réduction pour le site complet loué en semaine. Ainsi, les tarifs seraient établis comme suit :

Tarification applicable aux contrats signés entre le 15 octobre 2020 et le 10 août 2022

Réduction de -20% des tarifs location :

- Pour les habitants de la commune.
- Pour le site complet le week-end de la Vogue.
- Pour le site complet en semaine 3jrs/2nuits.

Acompte : 30% du montant total

Cautions :

Location site complet : 3000€

Location de salles : 1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 15 avril au 15 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gîtes	4000€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Grange des mariés : 2 jrs / 1 nuit	750€
Tarif applicable en basse saison du 16 octobre au 14 avril	
Contrat	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gîtes	3500€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes 3jrs/2nuits	1700€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes 2jrs/1 nuit	1000€
Grange des mariés : 2 jrs / 1 nuit	600€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte	90€
Tarifs de l'option ménage applicables toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	150€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gîtes en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Tarification applicable aux contrats signés entre le 11 août 2022 et le 24 avril 2023

Réduction de -20% des tarifs location :

- Pour les habitants de la commune.
- Pour le site complet le week-end de la Vogue.
- Pour le site complet en semaine 3jrs/2nuits..

Acompte : 30% du montant total

Cautions :

Location site complet : 3000€

Location de salles : 1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 15 avril au 15 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + Gîte de la tour	4450€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte	90€
Tarif applicable en basse saison du 16 octobre au 14 avril	
Contrat	Tarif
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + gîte de la tour 3jrs/2nuits	1700€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + gîte de la tour 2jrs/1 nuit	1100€
Grange des mariés : 2 jrs / 1 nuit	750€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Tarifs de l'option ménage applicables toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	150€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gîtes en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Tarification applicable aux contrats signés entre le 25 avril 2023 et le 29 avril 2024

Réduction de -20% des tarifs location :

- Pour les habitants de la commune.
- Pour le site complet le week-end de la Vogue.
- Pour le site complet en semaine 3jrs/2nuits..

Acompte : 30% du montant total

Cautions :

Location site complet : 3000€

Location de salles : 1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 15 avril au 15 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gites + Gite de la tour	4450€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarif applicable en basse saison du 16 octobre au 14 avril	
Contrat	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gites + Gite de la tour	3560€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gites + gîte de la tour 3jrs/2nuits	2000€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gites + gîte de la tour 2jrs/1 nuit	1300€
Grange des mariés : 2jrs / 1 nuit	750€
Petites salles : 2jrs / 1 nuit	550€
6 gîtes week-end : du vendredi au dimanche	540€
Un gîte du lundi au vendredi	260€
Une nuit en gîte	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarif de l'option ménage applicable toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	100€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gîtes en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Tarification applicable aux contrats signés entre le 30 avril et le 30 septembre 2024

Réduction de -20% des tarifs location :

- Pour les habitants de la commune.
- Pour le site complet le week-end de la Vogue.
- Pour le site complet en semaine 3jrs/2nuits..

Acompte : 30% du montant total

Cautions : Location site complet : 3000€

Location de salles : 1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gites + Gite de la tour	4700€
Un gîte du lundi au vendredi (4nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarif applicable en basse saison du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Contrat	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gites + Gite de la tour	3760€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gites + gîte de la tour 3jrs/2nuits	2200€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + Gites + gîte de la tour 2jrs/1 nuit	1500€
Grange des mariés : 2 jrs/1 nuit	750€
Petites salles : 2 jrs/ 1 nuit	550€
6 gîtes week-end : du samedi au dimanche	540€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarif de l'option ménage applicable toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	100€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gites en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Tarification applicable aux contrats signés à partir du 1^{er} octobre 2024

Réduction de -20% des tarifs location :

- Pour les habitants de la commune.
- Pour le site complet le week-end de la Vogue.
- Pour le site complet en semaine 3jrs/2nuits..

Acompte : 30% du montant total

Cautions : Location site complet : 3000€

Location de salles :1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gites + Gite de la tour	4700€
Site restreint : 3jrs / 2nuits (Tarif applicable si le site complet n'est pas loué 6 mois avant la date de location) Salles du bâtiment principal + 6 Gites + gite de la tour	2200€
Site restreint : 2jrs / 1 nuit (Tarif applicable si le site complet n'est pas loué 6 mois avant la date de location) Salles du bâtiment principal + Gites + gite de la tour	1500€
Grange des mariés : 2 jrs/1 nuit (Tarif applicable si le site complet n'est pas loué 6 mois avant la date de location)	750€
Petites salles : 2 jrs/ 1 nuit (Tarif applicable si le site complet n'est pas loué 6 mois avant la date de location)	550€
6 gîtes week-end : du samedi au dimanche (Tarif applicable si le site complet n'est pas loué 6 mois avant la date de location)	540€
Un gîte du lundi au vendredi (4nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarifs applicables en basse saison du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gites + Gite de la tour	3760€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gites + gite de la tour 3jrs/2nuits	2200€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + Gites + gite de la tour 2jrs/1 nuit	1500€
Grange des mariés : 2 jrs/1 nuit	750€
Petites salles : 2 jrs/ 1 nuit	550€
6 gîtes week-end : du samedi au dimanche	540€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarifs de l'option ménage applicables toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	100€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gites en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Cette délibération abroge la délibération suivante :

2024-37 : Tarification Ferme des Dames

Voté à l'unanimité des présents

MISE EN PLACE PREVOYANCE

Le CDG38 propose un contrat groupe qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025 et le prestataire retenu étant le groupement COLLECTEAM – ALLIANZ Vie.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation proposée par le CDG38.

Il revient ensuite à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage.

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant adhéré individuellement au contrat proposé.

L'aide financière mensuelle doit être au minimum de 7 € brut mensuel. Etant précisé que le CDG38 a décidé, de préconiser aux employeurs de tendre, si possible, vers un montant de 26 € brut mensuel.

Les élus se sont renseignés sur les montants pratiqués par les communes voisines.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de participer à hauteur d'environ 20 % du montant payé par un agent à temps complet, soit **12€**.

Le Conseil municipal décode :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1er janvier 2025 ;
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de **12€** brut par agent et par mois pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation ;

2 abstentions

12 pour

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE : SECURISATION DE LA ROUTE DU FIGUIER

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin de financer des travaux afférents à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département de l'Isère au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Sécurisation de la route du Figuier

Le coût prévisionnel 98 825,00 €

La subvention pouvant être attribuée est de 50% du montant HT.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE : MODIFICATION DE LA CIRCULATION PLACE DU SOUVENIR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin de financer des travaux afférents à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département de l'Isère au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Modification de la circulation place du souvenir.
Le coût prévisionnel 159595,12 €
La subvention pouvant être attribuée est de 50% du montant HT.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCBD : PROJET D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CŒUR DE VILLAGE

La Communauté de communes des Balcons du Dauphiné a décidé de poursuivre l'appui aux communes pour la période 2024-2026 avec un nouveau dispositif d'appel à projet.

Les projets communaux sont appréciés aux vues de leurs lien et cohérence avec les cinq enjeux du projet du territoire :

- Accès aux services en milieu rural
- Mobilité
- Adaptation aux impacts du changement climatique
- Préservation de la ressource en eau
- Préservation de la biodiversité.

Taux : 50% du reste à charge pour la commune (en décomptant les autres subventions publiques obtenues). M. le Maire propose de solliciter un soutien financier auprès de la communauté de commune des Balcons du Dauphiné dans le cadre de la thématique « renaturation et espaces publics durable » .

Calendrier des travaux :

- 2024 : dépôt des dossiers de subventions
- Premier ou deuxième trimestre 2025 : consultation des entreprises
- Troisième trimestre 2025 : réalisation des travaux

Plan de financement :

Financement	Taux	Montant HT
Région Auvergne Rhône Alpes		122 000€
Communauté de communes	(50% du reste à charge)	36 960€ (montant plafond)
Département amende de police		80 000€
Autofinancement		162 533.82€
Total	100%	401 493,82€

Voté à l'unanimité

FERME DES DAMES : CHANGEMENT DES FENETRES

Un dossier de subvention auprès du TE38 a été déposé afin de changer des fenêtres sur le bâtiment principal de la Ferme des Dames. Une consultation a été lancée et deux entreprises ont répondu à la consultation :

- Borello Isoclair : 21000€ HT
- Qualiverre : 25219,99€ HT

M. le Maire propose de retenir l'entreprise Borello Isoclair.

Voté à l'unanimité

FERME DES DAMES : REPRISE DES ARBALETRIERS DES GITES

M. le Maire ne participe pas aux débats et au vote.

Les arbalétriers situés sur l'avant des gîtes sont en mauvais état. Une consultation a été lancée et trois entreprises ont répondu à la consultation. Il est proposé de ne changer que les pièces en mauvais état, soit 4 sur les 6.

- Nord Isère Charpente : 1000€HT/ arbalétrier pour 4 => 4000€
- Au toit Malain : 1385.81€ => 5543.24€
- Ets Poex : 1310€ => 5240€

Compte-tenu des données techniques, notamment la longévité des réparations, il est proposé de retenir l'entreprise Poex.

13 pour

1 ne participe pas au vote.

CREATION D'UNE PLATEFORME POUR CITY STADE.

Une consultation a été lancée pour la création d'une plate-forme afin d'accueillir le city-stade.

Trois entreprises ont répondu à la consultation :

- FAF TP : 28690.25€ HT
- Spie Batignoles : 29418.46€ HT
- Eiffage : 52607.05€ HT

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise FAF TP

Voté à l'unanimité

INSTALLATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Une consultation a été lancée pour la création d'un terrain multisports. Il a été choisi de ne pas retenir l'option but brésilien.

Quatre entreprises ont répondu à la consultation :

- Terres loisirs : 46 322,5€ HT
- JSM : 40 695,82€ HT
- Concept sport : 42386,12€ HT avec option « filets et panneau baskets renforcés »
- Transalp : 41498.26€ HT

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise Transalp.

Voté à l'unanimité

CHANGEMENT DES STRUCTURES D'AIRE DE JEUX

Délibération reportée.

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de pouvoir mandater les dernières dépenses de l'année, Il est nécessaire de prévoir des décisions modificatives en fonctionnement et en investissement afin d'avoir les crédits nécessaires.

En fonctionnement :

DM1 Chapitre 11-article 615231 : -10 000€

Chapitre 12-article 6218 : + 10 000€

DM2 Chapitre 11-article 615221 : - 1000€

Chapitre 14-article 7398 : + 1000€

En investissement :

DM3 Opération Voirie-article 2152 : -10 000€

Opération Bâtiment-article 2184 : + 10 000€

DM4 Opération Voirie-article 2152 : -10 000€

Opération Ferme Des Dames-article 2184 : +10 000€

DM5 Opération Voirie-article 2152 : -10 000€

Opération Matériel-article 2157 : + 10 000€

Voté à l'unanimité.

SUBVENTIONS REGIONALES

Délibération annulée

VOGUE 2025 : CHOIX ARTIFICIERS

Suite aux problèmes rencontrés avec certains forains lors de la vogue 2024, M. le Maire souhaite demander une participation financière pour les caravanes des forains afin de réguler la situation. Une partie de la somme récupérée serait investie dans le feu d'artifice et c'est pourquoi une consultation a été lancée afin d'ajouter de la musique au feu d'artifice.

- artifices38 : 2700€TTC
- France feux : 3000€TTC

Compte-tenu du prix et des prestations proposées, M. le Maire propose de retenir l'entreprise artifices38.

La clé de répartition financière entre les différents organisateurs de cette fête sera :

- Commune : 1400€ soit 200€ de plus que les années précédentes.
- Club des jeunes : 900€
- Forains : 400€

Voté à l'unanimité

TRAVAUX RESERVE INCENDIE

Une consultation avait été lancée pour l'installation d'une citerne et de créer une aire de retournement pour les camions de pompiers sur le secteur « des Russes ». Des travaux supplémentaires ont été engagés, notamment le nettoyage de la totalité du terrain avec pour objectif de faciliter l'entretien sur le long terme.

Le montant prévu était de 19 045€ HT

Le montant avec les plus-values est donc de 19400€ HT

Voté à l'unanimité

CEE / ECLAIRAGE PUBLIC

Il existe un dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), introduit par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »). Dans ce dispositif, nous avons d'un côté les « obligés », dont les fournisseurs d'énergie qui sont soumis à l'obligation légale de réaliser des économies d'énergie avec un nombre de certificats à obtenir, sous peine de lourdes sanctions financières. De l'autre côté, nous avons les « éligibles » comme les collectivités locales notamment qui réalisent des économies d'énergie. Ces économies sont valorisables et peuvent être vendues sur un marché boursier aux « obligés » pour leur permettre de respecter leurs obligations.

Lorsque la Commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques de son éclairage public elle réalise des économies d'énergie et génère ainsi des CEE.

Monsieur le Maire propose de mandater la société Vertigo Energie :

- Afin de permettre à la collectivité de bénéficier de ce dispositif.
- De transférer la gestion et la valorisation des CEE.
- S'engage à fournir à Vertigo Energie les documents techniques et administratifs nécessaires à la réalisation de cette valorisation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document provenant de Vertigo énergie se rapportant au dispositif des CEE.

Voté à l'unanimité

CHOIX ENTREPRISE ESSAIS HAP/AMIANTE SUR LES ENROBES POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place, il convient de réaliser des essais HAP/Amiante sur les enrobés existant pour infirmer ou non de la présence de ses substances. Il est souhaitable de les réaliser rapidement afin d'adapter le marché d'appel d'offre qui aura lieu l'année prochaine.

Trois entreprises ont été consultées :

AC Environnement : 2055€ Ht pour 10 carottages

Sigma expertise : 2005€ Ht pour 9 carottages

Socotec : 3040€ HT

Compte tenu du prix et des prestations, il est proposé de retenir l'entreprise AC environnement.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

Un administré signale que la rue de Villeneuve et la montée du Pucelier sont en mauvais état. Également, le poteau télécom montée du Pucelier vers le transformateur menace de tomber. Ensuite, il souhaiterait une réunion publique concernant le projet d'aménagement de la place. Enfin, dans le cadre de la journée du patrimoine, il serait bien d'organiser une visite des locaux communaux.

Ordre du jour clôturé à 22h51